



République Française

MAIRIE D'AUFFREVILLE-BRASSEUIL  
78930 - 01.34.77.11.68

## ARRÊTÉ DU MAIRE N°20/2022

### RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION & DE STATIONNEMENT Chemin de la Vallée

Nous, Maire de la Commune d'AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise **SMDA**, sise **28 rue Roger Hennequin 78190 TRAPPES** pour le compte de la Communauté Urbaine GPSEO,

Vu les travaux d'élagage des arbres chemin de la Vallée prévus à compter du 28 novembre 2022, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation afin d'assurer la sécurité publique,

### ARRÊTONS

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

**A compter du 28 novembre 2022** et pendant la durée du chantier, le stationnement sera interdit chemin de la Vallée. La circulation y sera interdite en fonction des impératifs de chantier.

#### ARTICLE 2 :

Les travaux sont prévus pour une durée de **30 jours**.

#### ARTICLE 3 :

Les travaux seront réalisés par l'entreprise **SMDA** qui aura en charge d'apposer les panneaux de signalisation.

#### ARTICLE 4 :

Les contrevenants audit arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la Loi. La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme,  
AUFFREVILLE-BRASSEUIL, le 15 novembre 2022

Le Maire,  
Serge ANCELOT



Affiché le 15/11/2022  
Le Maire,

